

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise:

### 1.1 Identificateur de produit:

774885 774965 Admire Breeze Citrus

UFI: /

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Purificateur d'air

Concentration d'utilisation: /

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

**BOMA**

Noorderlaan 131

B2030 Antwerpen

Tél: 003232313389 – E-mail: info@boma.eu – Site web: <http://www.boma.eu/>

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

BE: +32 70 245 245 // NL: +31 88 755 8000 Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum (NVIC) (Uitsluitend bestemd om professionele hulpverleners te informeren bij acute vergiftigingen.) // FR: + 33 (0)1 45 42 59 59 // LUX: (+352) 8002-5500

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers:

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange:

Classification de la substance ou du mélange conformément règlement (UE) 1272/2008

H317 Skin Sens. 1 EUH208

### 2.2 Éléments d'étiquetage:

Pictogrammes



## Mention d'avertissement

Attention

## Mentions de danger

**H317 Skin Sens. 1:**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**EUH208:**

Contient ( Citronellol; D-Limonène; Eucalyptus globulus, ext.; Geraniol; Linalool; salicylate de benzyle ). Peut produire une réaction allergique.

## Conseils de prudence

**P261:**

Éviter de respirer les poussières/vapeurs/aérosols.

**P280:**

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux/du visage.

**P302+P352:**

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

**P333+P313:**

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

**P501:**

Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

## Contient

Citral Citronellol Eucalyptus globulus, ext. D-Limonène Linalool salicylate de benzyle Geraniol Ester 1,1-diméthyl-2-phényléthylrique d'acide butanoïque

## 2.3 Autres dangers:

aucun

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants:

### 3.2 Mélanges:

Citral	≤ 3 %	Numéro CAS:	5392-40-5
		EINECS:	226-394-6
		Numéro d'enregistrement REACH:	01-2119462829-23
		Classification CLP:	H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1 H319 Eye Irrit. 2
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylino [5,6-c] pyrane	≤ 3 %	Numéro CAS:	1222-05-5
		EINECS:	214-946-9
		Numéro d'enregistrement REACH:	01-2119488227-29
		Classification CLP:	H400 Aquatic Acute 1 H410 Aquatic Chronic 1
		Informations supplémentaires:	M(H400) = 1 ; M(H410) = 1

Citronellol	≤ 0,9 %	Numéro CAS: 106-22-9 EINECS: 203-375-0 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119453995-23 Classification CLP: H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1 H319 Eye Irrit. 2
Geraniol	≤ 0,9 %	Numéro CAS: 106-24-1 EINECS: 203-377-1 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119552430-49 Classification CLP: H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1 H318 Eye Dam. 1
D-Limonène	≤ 0,9 %	Numéro CAS: 8028-48-6 EINECS: 232-433-8 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119493353-35 Classification CLP: H226 Flam. Liq. 3 H304 Asp. Tox. 1 H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1 H400 Aquatic Acute 1 H410 Aquatic Chronic 1 Informations supplémentaires: M = 1
Linalool	≤ 0,9 %	Numéro CAS: 78-70-6 EINECS: 201-134-4 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119474016-42 Classification CLP: H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1B H319 Eye Irrit. 2
Eucalyptus globulus, ext.	≤ 0,9 %	Numéro CAS: 84625-32-1 EINECS: 283-406-2 Numéro d'enregistrement REACH: / Classification CLP: H226 Flam. Liq. 3 H304 Asp. Tox. 1 H315 Skin Irrit. 2 H317 Skin Sens. 1 H411 Aquatic Chronic 2
salicylate de benzyle	≤ 0,3 %	Numéro CAS: 118-58-1 EINECS: 204-262-9 Numéro d'enregistrement REACH: / Classification CLP: H317 Skin Sens. 1 H411 Aquatic Chronic 2

Le texte intégral des phrases H mentionnées dans cette section figure à la section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours:

### 4.1 Description des mesures de premiers secours:

En cas de troubles sévères ou persistants, toujours consulter un médecin le plus rapidement possible.

<b>Contact avec la peau:</b>	retirer les vêtements contaminés, rincer avec beaucoup d'eau puis consulter un médecin si nécessaire.
<b>Contact avec les yeux:</b>	rincer d'abord longuement avec beaucoup d'eau (enlever les lentilles de contact si cela est possible aisément) puis emmener chez un médecin.
<b>Ingestion:</b>	laisser rincer la bouche, ne pas provoquer de vomissements et emmener immédiatement à l'hôpital.
<b>Inhalation:</b>	faire asseoir en position droite, apporter de l'air frais, laisser se reposer et emmener immédiatement à l'hôpital.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

<b>Contact avec la peau:</b>	rougeur, douleur
<b>Contact avec les yeux:</b>	rougeur, douleur, vision brouillée
<b>Ingestion:</b>	diarrhée, céphalée, crampes abdominales, somnolence, vomissements
<b>Inhalation:</b>	mal de gorge, toux, souffle court, céphalé

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

aucun

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie:

### 5.1 Moyens d'extinction:

CO2, mousse, poudre, eau pulvérisée

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

aucun

### 5.3 Conseils aux pompiers:

**Produits extincteurs à éviter:** aucun

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Ne pas marcher dans les substances répandues au sol ni les toucher et éviter d'inhaler les émanations, fumées, poussières et vapeurs en restant au vent. Ôter tout vêtement contaminé et tout équipement de protection contaminé après usage et le mettre au rebut de manière sûre

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

ne pas déverser dans des égouts ou dans l'eau libre.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Récupérer le produit et placer dans un conteneur fermé. Eventuellement retirer à l'aide d'un matériau absorbant.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques:

pour plus d'informations voir les rubriques 8 et 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage:

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

manipuler avec prudence afin d'éviter tout déversement.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

conserver dans un contenant scellé dans une salle fermée et ventilée, à l'abri du gel.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Purificateur d'air

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle:

### 8.1 Paramètres de contrôle:

Liste des ingrédients dangereux à la section 3, dont les valeurs limites d'exposition sont connues

Citral 32 mg/m<sup>3</sup>

### 8.2 Contrôles de l'exposition:

<b>Protection respiratoire:</b>	aux endroits où il y a des risques respiratoires, utilisez le cas échéant un masque épurateur.	
<b>Protection de la peau:</b>	manipuler avec des gants en nitrile (EN 374). Délai de rupture > 480' Épaisseur 0,35 mm. Contrôler les gants minutieusement avant l'usage. Retirer les gants convenablement, sans toucher l'extérieur avec les mains nues. Le caractère approprié pour un poste de travail spécifique doit faire l'objet d'une concertation avec le fabricant des gants de protection. Laver et sécher vos mains.	
<b>Protection des yeux:</b>	garder un flacon d'eau pour bains oculaires à portée de main. Lunettes de protection bien ajustées. Si de très importantes quantités de produit sont utilisées, porter un masque et une combinaison de protection.	
<b>Autre protection:</b>	vêtements imperméables. Le type d'équipement de protection dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses sur le poste de travail en question.	
<b>Contrôles environnementaux:</b>	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant des mesures de contrôle appropriées afin de prévenir ou de limiter les émissions. Pour plus d'informations, consulter les sections 6 et 13.	
<b>Contrôles techniques:</b>	Le niveau de protection et les types de contrôles nécessaires varient en fonction des conditions d'exposition potentielles. Une ventilation adéquate doit être assurée afin que les limites d'exposition ne soient pas dépassées. Pour plus d'informations, consulter la section 7.	

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques:

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

État physique 20°C:	solide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique
Point de fusion/point de congélation:	/
Point d'ébullition/intervalle d'ébullition:	176 °C – 288 °C
Inflammabilité (solide, gaz):	sans objet
Limite inférieure d'explosion (Vol %):	/
Limite supérieure d'explosion (Vol %):	/
Point d'éclair:	/
Température d'auto-inflammabilité:	/
Température de décomposition:	/
pH:	/
pH 1% dilué dans l'eau:	/
Viscosité cinématique, 40°C:	/
Solubilité dans l'eau:	insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log):	sans objet
Pression de vapeur/20°C:	/
Densité relative/20°C:	/
Densité de vapeur:	sans objet
Caractéristiques des particules:	/

### 9.2 Autres informations:

Viscosité dynamique, 20°C:	/
Épreuve de combustion entretenue:	/
Taux d'évaporation (n-BuAc = 1):	0,200
Composé organique volatile (COV):	3,30 %
Composé organique volatile (COV):	/

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité:

### 10.1 Réactivité:

stable sous conditions normales.

### 10.2 Stabilité chimique:

Éviter des températures extrêmement élevées ou basses

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses:

aucun

### 10.4 Conditions à éviter:

Protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.

## 10.5 Matières incompatibles:

acides, bases, oxydants, réducteurs

## 10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques:

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008:

#### a) toxicité aiguë:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

**Toxicité aiguë calculée, ETA orale:** > 2000 mg/kg

**Toxicité aiguë calculée, ETA cutanée:** > 2000 mg/kg

Citral	DL50 orale, rat: 4960 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindeno [5,6-c] pyrane	DL50 orale, rat: ≥ 5000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Citronellol	DL50 orale, rat: ≥ 5000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Geraniol	DL50 orale, rat: ≥ 5000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
D-Limonène	DL50 orale, rat: 4400 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Linalool	DL50 orale, rat: ≥ 5000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
Eucalyptus globulus, ext.	DL50 orale, rat: ≥ 5000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l
salicylate de benzyle	DL50 orale, rat: ≥ 5000 mg/kg DL50 dermale, lapin: ≥ 5000 mg/kg CL50, Inhalation, rat, 4h: ≥ 50 mg/l

#### b) corrosion cutanée/irritation cutanée:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:

H317 Skin Sens. 1: Peut provoquer une allergie cutanée.

e) mutagénicité sur les cellules germinales:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

f) cancérogénicité:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

g) toxicité pour la reproduction:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

j) danger par aspiration:

Non classé selon la méthode de calcul CLP

### 11.2 Informations sur les autres dangers:

Aucune information complémentaire disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques:

### 12.1 Toxicité:

Citral	CL50 (Poisson):	6,78 mg/L
D-Limonène	CL50 (Poisson):	720 µg/L (4d)
	CE50 (Daphnies):	360 µg/L (48h)
	CSEO (Daphnies):	115 µg/L (16d)
	CE50 (Algues):	8 - 150 mg/L (72h)
	CSEO (Algues):	2,62 mg/L (72h)
Linalool	CL50 (Poisson):	27,8 mg/L (72 h)
	CE50 (Daphnies):	59 mg/L (48h)
	CSEO (Daphnies):	25 mg/L (48h)
	CE50 (Algues):	88.3 - 156.7 mg/L (4d)
	CE50 (Microorganismes):	100 mg/L (3h)

### 12.2 Persistance et dégradabilité:

Aucune information complémentaire disponible

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation:

	Données supplémentaires:
D-Limonène	Log Pow: 4.38 @ 37 °C, pH 7.2
Linalool	Log Pow = 2.84 - 2.9

### 12.4 Mobilité dans le sol:

**Classe de pollution des eaux, WGK (AwSV):** 2

**Solubilité dans l'eau:** insoluble

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB:

Aucune information complémentaire disponible

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune information complémentaire disponible

### 12.7 Autres effets néfastes:

Aucune information complémentaire disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination:

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets:

Il est interdit de déverser ce produit dans des égouts. L'élimination doit être assurée par des services agréés. Les éventuelles mesures limitatives prises par les autorités locales doivent toujours être respectées.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport:

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification:

non applicable

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU:

ADR, IMDG, ICAO/IATA non réglementé

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport:

**Classe(s):** non applicable

**Numéro d'identification du danger:** non applicable

### 14.4 Groupe d'emballage:

non applicable

### 14.5 Dangers pour l'environnement:

pas dangereux pour l'environnement

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

**Caractéristiques de danger:** non applicable

Indications supplémentaires: non applicable

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:

non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation:

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Classe de pollution des eaux, WGK (AwsV):	2
Composé organique volatile (COV):	3,300 %
Composé organique volatile (COV):	/
Étiquetage par Règlement (CE) 648/2004:	Parfums (Citral, Hexaméthylindanopyran, Citronellole, Geraniol, Linalool, Benzyl Salicylate)

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune donnée disponible

### RUBRIQUE 16: Autres informations:

#### Signification des abréviations utilisées dans la fiche de données de sécurité:

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë
BCF:	Facteur de bioconcentration
CAS:	Numéro du Chemical Abstract Service
CLP:	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage;
EINECS:	Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire
CL50:	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
DL50:	Dose létale pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
Nr.:	Numéro
PBT:	persistant, toxique et bioaccumulable
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles
UFI:	Estimation de la toxicité aiguë
VPVB:	substances très persistantes et très bioaccumulables
WGK:	Classe de pollution des eaux
WGK 1:	peu dangereux pour l'eau
WGK 2:	dangereux pour l'eau
WGK 3:	extrêmement dangereux pour l'eau

#### Signification des Phrases H utilisées dans la fiche de données de sécurité

EUH208 Contient ( Citronellole; D-Limonène; Eucalyptus globulus, ext.; Geraniol; Linalool; salicylate de benzyle ). Peut produire une réaction allergique. H226 Flam. Liq. 3: Liquide et vapeurs inflammables. H304 Asp. Tox. 1: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Skin Irrit. 2: Provoque une irritation cutanée. H317 Skin Sens. 1: Peut provoquer une allergie cutanée. H317 Skin Sens. 1B: Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Eye Dam. 1:

Provoque de graves lésions des yeux. H319 Eye Irrit. 2: Provoque une sévère irritation des yeux. H400 Aquatic Acute 1: Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Aquatic Chronic 1: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Aquatic Chronic 2: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

#### **Méthode de calcul CLP**

Méthode de calcul

#### **Motif de révision, modifications des éléments suivants**

Rubriques: 2.1, 2.2

#### **Numéro de référence SDS**

ECM-112037,00

*Cette fiche d'informations de sécurité a été rédigée conformément à l'annexe II/A du règlement (UE) N° 2020/878. La classification a été calculée conformément au règlement européen 1272/2008 avec ses amendements respectifs. Elle a été rédigée avec le plus grand soin. Néanmoins, nous déclinons toute responsabilité pour tout dégât de toute sorte provoqué par l'utilisation des présentes données ou du produit concerné. Pour utiliser cette préparation en vue d'une expérimentation ou d'une nouvelle application, l'utilisateur devra procéder lui-même à une étude du caractère approprié et de la sécurité du matériau.*